

POINT DE VUE

Session d'été '15
Conseil national



Table des matières

Rubrique	Thème	Page
Conseil national	14.086 Convention de Minamata sur le mercure	3
	14.089 Initiative vache à lait	4
	Recommandations sur listes séparées	6
Impressum	ALLIANCE-ENVIRONNEMENT UMWELTALLIANZ Postgasse 15 case postale 817 3000 Bern 8 Téléphone 031 313 34 33 Fax 031 313 34 35 info@alliance-environnement.ch www.alliance-environnement.ch Photos: swissolar, zvg; Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung	7

Conseil national

Objets du Conseil fédéral (conseil prioritaire)

**Convention de Minamata
sur le mercure.
Approbation (14.086)**

La Convention de Minamata sur le mercure adoptée en 2013 doit permettre de réduire à l'échelle mondiale l'usage de ce métal lourd toxique. Les rejets de mercure sont extrêmement dangereux pour la santé et pour l'environnement. Il s'accumule dans l'organisme, où il peut notamment provoquer des troubles des systèmes nerveux, immunitaire ou reproducteur. Dans le monde entier, la présence de mercure a été détectée dans l'air, l'eau et la chaîne alimentaire ainsi que dans certains déchets et produits.

Les rejets de produits chimiques toxiques comme le mercure doivent être stoppés pour des raisons de protection de l'environnement et de la santé de la population. Il faut saluer le fait que la Suisse ait signé la Convention de Minamata. Il est maintenant d'autant plus important que la Suisse montre l'exemple dans la mise en œuvre de la convention. Elle est bien équipée pour ce faire : depuis 1986 déjà, des limitations de l'utilisation de mercure et des produits contenant du mercure ont été fixées. La Suisse peut apporter une contribution importante à la réduction à l'échelle mondiale des rejets de mercure : en diminuant les exportations de mercure et en effectuant un traitement du mercure respectueux de l'environnement lors de son élimination.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cet objet.

➡ Greenpeace, Mirjam Kopp, mirjam.kopp@greenpeace.org,
044 447 41 59

Objets du Conseil fédéral (second conseil)

**Pour un financement
équitable des transports.
Initiative populaire
(«Initiative vache à lait»
(14.089)**

L'initiative vache à lait a pour but de résoudre les difficultés prévisibles de financement des tâches liées au trafic routier. Aujourd'hui, la moitié du produit de l'impôt sur les huiles minérales est affectée aux routes, l'autre moitié est mise à la disposition de la caisse générale de la Confédération. L'initiative demande que la totalité de l'impôt sur les huiles minérales soit affectée aux routes. Cela représenterait un manque à gagner de 1,5 milliard de francs par an pour la Confédération.

Une minorité Française demande le retour en commission pour rédiger un contre-projet indirect. Compte tenu de la non-volonté de retrait des initiants cela augmenterait les chances de l'initiative. Les initiants ont déjà quasi exclu un retrait et ont annoncé dans les médias : « L'initiative vache à lait est un taureau de combat ! » (Weltwoche du 10.12.2014, page 14). Un contre-projet indirect aurait ainsi comme seule conséquence d'augmenter les chances d'acceptation de l'initiative avec un double oui à l'initiative et au contre-projet.

Si l'initiative vache à lait venait à être adoptée, la perte de revenus de 1.5 milliards par an devra être compensée. Les dépenses faiblement liées seraient particulièrement touchées comme l'éducation, l'agriculture, l'armée, la protection sociale et les transports publics régionaux (CHF 200 à 300 millions d'économies par an, si les réductions ont lieu de manière uniforme).

Aujourd'hui déjà, l'affectation de la moitié de la taxe sur les huiles minérales au trafic routier est très élevée par rapport à d'autres taxes et à la taxation de l'essence à l'étranger. Dans 23 pays de l'UE, la taxation totale par kilomètre parcouru est plus élevée qu'en Suisse. Alors que les prix de l'utilisation des transports publics augmentent, les coûts du transport automobile privé diminuent depuis plusieurs années, même sans l'initiative vache à lait, en raison de véhicules plus efficaces et meilleur marché.

L'initiative vache à lait remet en question le projet FAIF pour le financement de l'infrastructure ferroviaire adopté en 2014 par le peuple et les cantons par 62% des voix. Comme le relève le Conseil fédéral dans son message, il n'est pas évident que le texte de l'initiative soit compatible avec l'utilisation actuelle de 9% de l'impôt sur les huiles minérales en faveur de l'infrastructure ferroviaire («quart NLFA»).

De plus, l'initiative vache à lait donnerait bien plus de moyens financiers aux routes que ce qui sera réellement dépensé ces prochaines années selon l'OFROU. Le Conseil fédéral écrit dans son message que si l'initiative est adoptée cela reviendrait «à prélever en quelque sorte des impôts «à titre préventif», qui ne pourraient trouver une affectation que beaucoup plus tard.».

Malgré son titre, l'initiative vache à lait ne prévoit pas un financement équitable des transports publics. L'initiative propose une solution moins équitable que la situation actuelle où la collectivité dépense chaque année plus de 5,5 mia pour les frais non couverts générés par les automobilistes.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent comme le Conseil fédéral de rejeter la minorité Français. Nous recommandons également de rejeter l'initiative vache à lait (minorité Wobmann).

➔ Association Transports et Environnement, Luc Leumann,
leumann.luc@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

DEFR

Recommandation

[13.3305](#) Mo. Maire. Soutien aux formations professionnelles dans le domaine des "cleantech"

Accepter

[13.3350](#) Mo. Binder. Garantie de l'Etat pour attester la légalité et la durabilité du bois suisse

Rejeter

DFI

[13.3487](#) Mo. Badran. Recensement de la propriété foncière et immobilière

Accepter

[13.3683](#) Mo. van Singer. Etendre la surveillance en continu de la radioactivité aux eaux de surface et aux eaux souterraines

Accepter

DDPS

[13.4271](#) Mo. Lohr. Promotion du sport populaire. Création d'au moins trois centres nationaux de sports de neige

Rejeter

Initiatives parlementaires 1ère phase

[14.430](#) Pa.Iv. Schibli. Modification des bases légales pour les paiements directs

Rejeter

[14.435](#) Pa.Iv. Joder. Garantir la sécurité alimentaire

Rejeter

[14.442](#) Pa.Iv. Gschwind. Eviter la parcellisation de certains domaines agricoles en donnant des compétences aux cantons

Accepter

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, Postfach, 4018 Basel
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, Postfach 8676, 3001 Bern
T 0848 611 611, F 0848 611 612
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Schweiz, Postfach, 8010 Zürich
T 044 297 21 21, F 044 297 21 00
WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, Postfach, 8031 Zürich
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20
www.energiestiftung.ch

Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, Postfach, 8036 Zürich
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30
www.birdlife.ch

Equiterre – Partenaire pour un développement durable

Equiterre, rue des Asters 22, 1202 Genève
T 022 329 99 29, info.ge@equiterre.ch
www.equiterre.ch